Conseil communal du 30 novembre 2020

Vous trouverez ici une synthèse de <u>mes interventions</u>. Sont abordés que les seuls points sur lesquels je suis intervenu.

Pour la liste complète des points inscrits, veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé : O Contre : X Abstention : /

Pour la 6^e fois cette année, l'enregistrement et la retransmission du Conseil communal sont suspendus. En plein Covid-19 : un vrai recul et un mauvais signal démocratiques.

O - Point 2 : Budget CPAS 2021 - Approuvé

- -1. Sur la forme, j'ai apprécié la présentation du budget, avec graphiques et commentaires explicatifs. Je regrette l'impossibilité de lecture du tableau du personnel, et donc illégale.
- 2.Sur le fond, le budget donne un tableau de la situation actuelle de la commune. Cela donne le tournis :
- Durbuysiens bénéficiant du RI Revenu d'Insertion : 209
- Durbuysiens indépendants bénéficiant du droit passerelle : 646
- Durbuysiens au chômage Covid 19: 1196

Soit 2.051 personnes officiellement aidées, sans compter les bénéficiaires d'aides sociales. Soit **18 % des 11.374 hab.** Les études au niveau wallon annoncent une progression de 2 % par mois, avec une hausse de 15 à 20 % jusqu'en 2022. (RWLP)

- 3.Le Budget 2021 intègre les données alarmistes sur la paupérisation de nos citoyens, tient compte des indexations à venir, de l'adhésion au 2ème pilier (pension du personnel), et prévoit une belle dynamique avec 8 accueillantes nouvelles sous statut de salarié. Ay sujet de la petite enfance, je regrette par contre le manque de clarté et invite à présenter un tableau global reprenant les salarié.es et conventionné.es, selon leurs lieux, en y incluant à titre informatif ceux de la commune, ceci afin d'avoir un tableau global sur le formidable travail réalisé en ce domaine.
- 4. Je m'inquiète de voir que les aides directes (= transferts) représentent 46 % du budget, pour 53 % au personnel et au fonctionnement.
- 5. Suite à la confirmation de la rupture de la convention avec le Resto du Cœur de Marche, j'ai suggéré de consacrer le budget inscrit (1.138€) à un soutien aux nombreuses associations sociales de la commune dont l'action semble indispensable et complémentaire à celle du CPAS.

Réponse du Président du CPAS : écoute attentive.

O - Point 3 : AG CIESAC - Approuvé

- J'y siège comme observateur (sans jeton de présence) pour la commune. Raison : la CIESAC distribue l'eau sur le village de Jenneret.
- Cette très petite Intercommunale (6 personnes!) a été obligée de se
- « professionnaliser » suite aux disposition nouvelles instaurées suite à l'affaire Publifin.

- L'énergie du CA en 2019 et 2020 a été consacrée au personnel : mise en conformité du statut du personnel et engagement d'un Directeur.
- Bonne « gestion en père de famille ». À soutenir.

X - Points 4- AG Idelux Développement - Voté contre Motivation :

- ECOLO invite Idelux à réduire la consommation des terres non artificialisées en la plafonnant d'ici 2025 (440 ha de nouvelles zones ont été artificialisées depuis 2000 dans le cadre du plan prioritaire dit « ZAE bis » !).

ECOLO regrette la poursuite de ces extensions d'artificialisation en cette période de crise climatique et de la biodiversité, au lieu de

- préserver au maximum les surfaces agricoles ;
- maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant ;
- localiser au maximum les bâtiments à construire dans les tissus bâtis existants (urbains, ruraux ou périurbains) situés à proximité des services et transports en commun ;
- restaurer la biodiversité.

O - Point 6- AG Idelux Environnement - Approuvé

-J'ai attiré l'attention du Collège sur le *problème des langes jetables*. En effet, à partir de janvier 2021, Idelux (et d'autres intercommunales wallonnes : Intradel, Tibi, ...) *interdit de jeter les langes usagés dans les déchets organiques.* Ce qui est en soi une bonne chose, étant donné l'évolution de la composition de ces langes jetables ces dernières années. En effet, les fabricants utilisent désormais de la cellulose artificielle, de la matière plastique, dans la composition des langes, ce qui les rend impropres à la bio méthanisation. Dommage que cela ne se fera pas en même temps que la mise en route des sacs bleus, sensés diminuer le poids des poubelles

Cette décision va avoir des conséquences, non seulement sur la répartition des déchets, mais aussi sur le portefeuille des ménages. Selon les chiffres d'Intradel, un enfant produirait en moyenne jusqu'à ses 2,5 ans près de 400 kilos de langes usagés par an (soit environ 5000 langes au total).

Proposition : promotionner notre prime communale à l'achat de langes lavables/réutilisables, comme promis lors de ma précédente intervention sur ce sujet.

Réaction du Collège : les familles avec enfants bénéficient d'une réduction sur le tarif poubelles. L'échevine en charge de la petite enfance (Laurence Jamagne) n'a pas réagi au sujet de la promotion de la prime communale.

/ - Point 12. AG VIVALIA - ABSTENTION Motivation :

- Ecolo est toujours et restera opposé à la localisation du nouvel hôpital à Houdemont ;
- Ecolo n'est pas d'accord avec la gestion du dossier IFAC (hôpital de Marche).
- notre administratrice ne reçoit pas volontairement les informations nécessaires comme le rapport de l'auditeur interne. Il y a un **manque de transparence** manifeste et nous le déplorons.

X - Point 20 : Redevance pour la gestion des déchets déposés à l'îlot à conteneurs enterrés de Durbuy-vieille-Ville - Voté contre

- Merci à Freddy Paquay pour l'organisation d'une Commission déchets. Et félicitations pour le résultat : Durbuy-Vieille-Ville est propre. Et les déchets triés.
- **Toutefois**, le fonctionnement du parc de conteneurs à déchets pose problème. S'il est une belle solution esthétique pour la propreté de la Vieille-Ville, il s'avère être trop cher pour les utilisateurs : 2,5 € / tiroir, correspondant à un sac (familial) de 60L, sans poches

d'air ! Ceci, outre le paiement de la taxe de base de 200 €, due par chaque famille/commerce.

- Il me semble qu'une baisse des prix induirait une plus grande utilisation. Pour information, le même parc à Nieuport offre le même service à 0,20€/20L et 0,50€ pour 50L, soit 0,01€/1L

O - Point 29 : Voirie Icaresse à Septon - Approuvé

- Mes questions :
- 1.La décision concerne-t-elle un élargissement de la voirie ?
- 2. Avez-vous reçu les habitants ? Y a-t-il eu dialogue, écoute ?
- 3. Traiter un problème de voirie avant la délivrance du permis d'urbanisme peut faire croire au habitant que la commune marque déjà son accord sur le projet d'urbanisation. Logique. Ne peut-on pas reporter la décision après la délivrance du permis ? accordé!

Réaction du Collège : 1. Il s'agit d'un simple alignement, sans aucun élargissement de la voirie (permettre à la commune d'être propriétaire d'une bande de terre le long de la rue pour permettre le placement de canalisations, câbles d'électricité, téléphone, etc. 2. Apparemment, non. 3.Les décisions en matière de voirie doivent être clôturées avant la délivrance du permis : il s'agit d'une procédure imposée.

Report - Point 31 - Élaboration d'un Logo pour la commune de Durbuy Un logo peut donner une image plus « moderne » de la commune. A priori, je soutiens la démarche. Mais j'ai estimé que le moment était mal choisi, et que le montant (25.000/30.000 €) pourrait être consacré à soutenir des démarches sociales nécessitées par la Covid 19.

Réaction du Collège : après discussion, le projet est reporté, et une rencontre avec l'ADL, à l'origine du projet, sera organisé. Ce logo ne remplacera pas le blason de la commune.

X – Point 33A – Voirie agricole 2016 - Hottemme - Document de marché public adapté – Approbation des modes de conditions et d'approbation du marché - Voté contre

-Il s'agit d'un chemin forestier qui part du pont de Hottemme (en travaux actuellement), à droite en venant de Barvaux, et qui rejoint la sortie de Tour, en direction de Morville. Ce chemin deviendrait agricole, et serait, à nouveau, serait bétonné! Motivation: raccourci pour rejoindre Wéris... à travers bois! J'ai, à nouveau, plaidé contre ces projets de **travaux inutiles**, suggérant un chemin en dolomie, accessible aux PMR et à la mobilité douce. Et en toute logique, j'ai voté contre l'adaptation du cahier des charges.

Réaction du Collège : projet ancien – si solde, serait affecté à la mobilité cycliste (*pour m'amadouer !*) - le béton est un produit écologique (*tiens, c'est nouveau cela ...*) - excellent pour les PMR -

O - Point 35 : Personnel - Fêtes de fin d'année - Cadeaux et chèque commerce - Approuvé

- Cadeaux d'une valeur de 10 €. À la suite à la discussion, il apparait que le personnel enseignant n'était pas bénéficiaire, **considéré par l'Échevine Laurence Jamagne comme ne faisant pas partie du personnel de la commune !** J'ai rectifié en lui faisant remarquer que la Commune était le PO – Pouvoir Organisateur, et signait les contrats d'emploi, la FWB - Fédération Wallonie-Bruxelles - subventionnant ceux-ci. Le problème du manque de budget a ensuite été justifié. Je leur ai suggéré de réserver 5 000 € sur le budget du logo, et de l'affecter à une action utile et humaine.